



Un rapport sur la collaboration par le Projet d'étude d'alliance collaborative en prévention des blessures

Rapport final

15/06/2010

Préparé par Philip Groff, Ph.D., Leader de l'étude

Copyright © 2010 par L'Alliance des blessures (Communautés sécuritaires Canada, SécuriJeunes Canada, la fondation SAUVE-QUI-PENSE et la fondation Pensez d'abord)

Citation suggérée :

Groff, P. (2010) *Une seule voix pour un Canada plus sécuritaire*. Toronto: L'Alliance des blessures (Communautés sécuritaires Canada, SécuriJeunes Canada, la fondation SAUVE-QUI-PENSE et la fondation Pensez d'abord)



Lettre de réponse

En tant que commanditaires associés de l'étude effectuée en collaboration pour faire progresser la cause de la prévention des blessures au Canada, nous voulons exprimer notre appui collectif envers le rapport *Une seule voix pour un Canada plus sécuritaire*. Nous sommes fiers de l'excellent travail accompli partout au Canada autant dans nos propres organisations qu'au sein de plusieurs autres. Nous croyons cependant que les efforts visant à réduire le fardeau dévastateur des blessures sur les individus, les familles et la société doivent passer à un niveau supérieur. Nous sommes reconnaissants envers les participants des groupes d'étude et soutenons les conclusions principales du rapport ainsi que les recommandations en faveur du changement.

Tout d'abord, nous sommes unanimement en accord avec la conclusion du rapport qui stipule que le statu quo envers les blessures au Canada n'est tout simplement pas une option. Nous approuvons l'idée qu'une nouvelle entité nationale et unifiée est nécessaire pour mobiliser des appuis et créer un élan favorable envers la prévention des blessures, élever le rang international du Canada dans le domaine et approfondir l'accès aux ressources requises tout en l'élargissant afin que des changements significatifs puissent prendre forme. Nous reconnaissons qu'une nouvelle entité nationale soutiendrait la création de la catégorie « blessures » en tant que nouvelle catégorie distincte dans le domaine de la santé au Canada. Aujourd'hui, les blessures sous toutes leurs formes chez tous les Canadiens constituent une question de santé publique sérieusement sous-estimée.

Le rapport nous appelle à parler d'une seule voix. Il sera nécessaire d'apporter de nouvelles clarifications à une partie du contenu du rapport afin d'explorer et de raffiner les options et les éléments permettant d'atteindre les résultats souhaités, mais nous prenons déjà de l'avance vers l'unification de nos efforts afin de générer plus de soutien envers la cause commune qui est la nôtre.

Nous savons que cette discussion s'étend bien au-delà des orbites de nos quatre organisations. En fait, le succès de cette vision dépend directement de la collaboration et de la participation d'une grande variété de gens et d'organisations dans le domaine de la prévention des blessures et bien au-delà. Nous espérons que vous ferez entendre votre voix tandis que nous passons à la phase suivante de ce travail. Le fardeau des blessures est bouleversant, mais les possibilités de changements sont inspirantes.

Juin 2010

Table des matières

Remerciements _____	3
Résumé _____	7
Résumé des recommandations	7
Introduction _____	9
Portrait de la situation _____	10
Recommandations _____	12
Une entité	12
Mandat	13
Mission	14
Directions stratégiques	15
Valeurs	17
Buts	18
Objectifs	19
Les fonctions fondamentales de l'entité _____	19
Connaissance	19
Engagement	21
Fonds	24
Image de marque	27
Principes transversaux	28
Modèle logique - Soutien aux initiatives	29
Forme structurelle de l'entité _____	30
Forme potentielle de l'entité	30
Critères pour choisir une forme structurelle	32
Prochaines étapes _____	32
Phase deux	32
Gestion du changement	33
Références _____	34
Annexe A : Détails du projet _____	35
Détails des groupes d'étude	35
Mesures de performances générales de l'étude	38
Annexe B : Contexte du projet _____	39
Sur la fréquence et le coût des blessures au Canada et en Ontario	39
Sur l'état de la prévention des blessures au Canada et en Ontario	40
Sur la collaboration entre les quatre organisations nationales de prévention des blessures	40

Remerciements

Ce rapport est le produit d'un processus de recherche qui impliquait un effort de collaboration regroupant plusieurs joueurs. Tout d'abord, le leader de l'étude voudrait reconnaître la contribution de tous ces participants clefs qui ont généreusement donné de leur temps tant lors des téléconférences des groupes d'étude qu'en tant que participant lors du week-end du 26 au 28 mars 2010 :

SHELLY ANWYLL,
The Hospital for Sick Children Foundation, Vice-présidente, Partenariats corporatifs

JANE ARMSTRONG,
Jane Armstrong Research, Associates Principal

ROBERT BAKER,
SAUVE-QUI-PENSE, Président et PDG

MELANIE BARWICK,
The Hospital for Sick Children, Associate Scientist/ Psychologist

TOM BEEGAN,
Workplace Safety & Insurance Board of Ontario, Chief Prevention Officer

KATHY BELTON,
Alberta Centre for Injury Control & Research, School of Public Health, University of Alberta Associate Director

RHONDA BRIDGER,
Workplace Safety and Insurance Board, Assistant Director, Intelligence & Innovation Branch

ERIK CUZZOLINO,
SécuriJeunes Canada, Sick Kids Hospital, Manager, Government Relations and Public Policy

LESLIE DUNNING,
Croix-Rouge canadienne, Directeur général, Ouest du Canada, et Directeur général RespectED: Violence and Abuse Prevention

HEIDI FALCKH,
The Hospital for Sick Children, Corporate Ventures Director, Knowledge Partnerships

SUSAN FLYNN,
Tide Watch Communications, President & CEO

PAMELA FUSELLI,
SécuriJeunes Canada, Directrice exécutive

HÉLÈNE GAGNÉ,
Ontario Neurotrauma Foundation, Program Director

PHILIP GROFF,
SAUVE-QUI-PENSE, Directeur, recherche et évaluation

MARGARET HERBERT,
Section des blessures et de la violence envers les enfants, Division de la surveillance de la santé et de l'épidémiologie
Centre pour la promotion de la santé, Agence de la santé publique du Canada, épidémiologiste et conseillère principale

BILL IRWIN,
Lecturer, Faculty of Information and Media Studies, University of Western Ontario

CLAUDIA JINICH-ARONOWITZ,
SécuriJeunes Canada, Directrice, Programmes et services

PAUL KELLS,
Communautés sécuritaires Canada, Président

RON KELUSKY,
Croix-Rouge canadienne, Directeur général

KEVIN LAFRENIÈRE,
The Community Against Preventable Injuries, Executive Director

REM LANGAN,
Rem Langan Ink

DIANNE LEBRETON,
IpicUs Inc., President & CEO

IAN LIGHTSTONE,
MJI Global Inc., Director

SALLY LOCKHART,
Spectrum Solutions, CEO

LOUISE LOGAN,
Health & Safety Association for Government Services, President & CEO

ALISON MACPHERSON,
York University, School of Kinesiology and Health Science, Associate Professor

BARBARA MORRONGIELLO,
University of Guelph, Department of Psychology, Professor

REBECCA NESDALE-TUCKER,
Pensez d'abord Canada, Executive Director

PETER O'NEILL,
SAUVE-QUI-PENSE, Vice-président

ROB PETCH,
Cormana Group, Creative Team Leader

IAN PIKE,
BC Injury Research & Prevention Unit, Director, Assistant Professor, Department of Pediatrics, Developmental
Neurosciences & Child Health, UBC

SYLVAIN SÉGARD,
Centre pour la promotion de la santé, Agence de la santé publique du Canada, Directeur général

JOHN TUCKER,
Association chiropratique canadienne, Directeur, Relations interprofessionnelles et gouvernementales

RON WALDIE,
Communautés sécuritaires Canada, Directeur, Capacity Building and Mission Growth

SANDY WELLS,
Pensez d'abord, Programme national de prévention des blessures, Gestionnaire

KAREN WILLSON,
Ketchum Philanthropy Inc., Vice President

JULIAN YOUNG,
Nova Scotia Department of Health Promotion and Protection, Coordinator, Injury Prevention and
Control

LARRY ZACHER,
Brampton Safe City, Executive Director

De plus, le leader de l'étude voudrait particulièrement mettre en évidence la participation des directeurs d'étude pour chacun des quatre secteurs d'étude clefs : Sandy Wells (Connaissance), Ron Waldie (Engagement des partenaires), Peter O'Neill (Développement des fonds) et Claudia Jinich-Aronowitz et Shelly Anwyll (Marketing). La contribution inestimable de la leader du processus de recherche et également facilitatrice Dianne LeBreton doit être mise en évidence, tout comme l'excellente prise de note de Susan Flynn. Finalement, la direction générale du projet fut assumée par un comité de surveillance comprenant les dirigeants des quatre organisations oeuvrant en prévention des blessures formant l'Alliance : Robert Baker (SAUVE-QUI-PENSE), Pam Fuselli (SécuriJeunes Canada), Paul Kells (Communautés sécuritaires Canada) et Rebecca Nesdale-Tucker (Pensez d'abord), avec l'appui d'un groupe de commanditaires comprenant des représentants des comités d'administration des quatre organisations.

Le financement de ce projet est attribuable à la subvention #9995209 de la Fondation Trillium de l'Ontario.

Résumé

En janvier 2009, les dirigeants de quatre organisations nationales oeuvrant en prévention des blessures, soit Communautés sécuritaires Canada, SécuriJeunes Canada, la fondation SAUVE-QUI-PENSE et la fondation canadienne Pensez d'abord, ont commencé à se rencontrer pour discuter des façons de travailler en collaboration pour promouvoir leur mission collective. Le premier juillet 2009, l'Alliance des blessures a soumis une proposition de subvention à la Fondation Trillium de l'Ontario et a pu obtenir une subvention de 117 000 \$ pour mener une étude de six mois afin de trouver un « second souffle » qui leur permettrait de renforcer leur capacité à promouvoir ce qui fonctionne en matière de prévention des blessures pouvant handicaper une vie et de décès suite à des blessures en tant qu'organisations individuelles. L'étude a donc été conçue de façon à examiner comment les quatre organisations pourraient conjointement identifier, intégrer et approuver des initiatives communes face à la gestion des connaissances, l'engagement des partenaires, le développement des ressources financières et le marketing — pour parler d'une seule voix. Il était prévu que l'étude produise des recommandations qui aideraient chaque organisation et leurs alliés naturels à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'assimilation parmi leurs populations cibles respectives de ce qui fonctionne pour réduire la fréquence et le coût des blessures et des décès qu'il serait possible de prévenir. En janvier 2010, environ 40 bénévoles et membres du personnel possédant un vaste mélange d'expertise et d'expérience ont formé les quatre groupes d'étude, soit la gestion des connaissances, l'engagement des partenaires, le développement des fonds et le marketing. Les groupes d'étude ont chacun tenu deux réunions par téléconférence en janvier et février, en plus de s'engager dans des consultations individuelles et collectives avec leurs leaders respectifs pendant l'hiver 2010. Les quatre groupes se sont réunis pendant le week-end du 26 au 28 mars 2010, à Toronto, pour compléter et présenter les recommandations développées par chaque groupe.

Résumé des recommandations

- 1. Qu'une entité soit formée avec le mandat, la mission, les directions stratégiques, les valeurs, les buts, les objectifs et les fonctions fondamentales exposés dans ce rapport.**
- 2. L'entité devrait assumer un rôle de leadership dans la recherche en matière de prévention des blessures.**
- 3. L'entité devrait assumer un rôle de courtier des connaissances sur les blessures au Canada.**
- 4. L'entité devrait développer une stratégie visant à intéresser des partenaires potentiels et à les transformer en partenaires officiels ou en associés.**

- 5. L'entité devrait développer une approche stratégique afin de pouvoir collecter beaucoup plus d'argent, à un niveau proportionnel au fardeau des blessures.**
- 6. L'entité devrait établir une image de marque pour les blessures.**
- 7. La stratégie de l'image de marque de l'entité devrait prévoir des occasions de commercialisation.**

Introduction

En janvier 2009, les dirigeants de quatre organisations nationales oeuvrant en prévention des blessures, soit Communautés sécuritaires Canada, SécuriJeunes Canada, la fondation SAUVE-QUI-PENSE et la fondation canadienne Pensez d'abord, ont commencé à se rencontrer pour discuter des façons de travailler en collaboration pour promouvoir leur mission collective – de parler avec une seule voix. Une facilitatrice, Diane LeBreton, a été retenue en mars 2009 pour aider avec le développement d'un Plan de projet visant à étudier les façons de collaborer et les moyens pour prévenir les blessures au Canada, qui servirait ensuite de base pour préparer des demandes de financement afin de rendre la réalisation de l'étude possible. Il est important de noter que toutes les organisations pouvaient compter sur le plein appui de leurs conseils d'administration respectifs pour aller de l'avant avec cet important projet.

À ce moment-là, les organisations ont adopté le nom « Think Safe and Smart Alliance », qui a été ramené à « Injury Alliance » ou Alliance des blessures en décembre 2009. C'est donc ce dernier nom qui sera utilisé dans le reste du rapport pour plus de clarté.

Le premier juillet 2009, l'Alliance des blessures a soumis une proposition de subvention à la Fondation Trillium de l'Ontario et a pu obtenir une subvention de 117 000 \$ pour mener une étude de six mois afin de trouver un « second souffle » qui leur permettrait de renforcer leur capacité à promouvoir ce qui fonctionne en matière de prévention des blessures pouvant handicaper une vie et de décès suite à des blessures en tant qu'organisations individuelles. Il avait été convenu dès le début que le statu quo n'était pas une option – un second souffle dans le domaine des blessures signifiait qu'il fallait du nouveau.

L'étude a donc été conçue de façon à examiner comment les quatre organisations pourraient conjointement identifier, intégrer et approuver des initiatives communes face à la gestion des connaissances, l'engagement des partenaires, le développement des ressources financières et le marketing. Il était prévu que l'étude produise des recommandations qui aideraient chaque organisation et leurs alliés naturels à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'assimilation parmi leurs populations cibles respectives de ce qui fonctionne pour réduire la fréquence et le coût des blessures et des décès qu'il serait possible de prévenir. L'étude devait tirer parti des efforts communs antérieurs des quatre organisations nationales oeuvrant dans le domaine de la prévention des blessures dans les secteurs de l'éducation, de la programmation et de la recherche de partenaires en Ontario et au Canada.

En janvier 2010, environ 40 bénévoles et membres du personnel (voir les Remerciements) possédant un vaste mélange d'expertise et d'expérience ont formé les quatre groupes d'étude, soit la gestion des connaissances, l'engagement des partenaires, le développement des fonds et le marketing. Les groupes d'étude ont chacun tenu deux réunions par téléconférence en janvier et février, en plus de s'engager dans des

consultations individuelles et collectives avec leurs leaders respectifs pendant l'hiver 2010. Les quatre groupes se sont réunis pendant le week-end du 26 au 28 mars 2010, à Toronto, pour compléter et présenter les recommandations développées par chaque groupe. Pendant ce week-end, les groupes ont travaillé avec un premier groupe de questions qui comprenait les questions suivantes :

1. Pour que l'Alliance puisse découvrir ce second souffle tant recherché, IDÉALEMENT :
 - 1.1. À quoi ressemblaient son ou ses rôles de gestion des connaissances ?
 - 1.2. À quel moment, pour quelle(s) raison(s) et avec quel(s) partenaire(s) s'engagerait-elle ? À quoi devrait s'attendre l'Alliance d'un tel engagement ? À quoi les partenaires devraient-ils s'attendre ?
 - 1.3. Comment l'Alliance ferait-elle pour collecter des fonds ?
 - 1.4. Quels seraient son image de marque, son charme, sa position compétitive désirée, sa personnalité, ses associations et son identité ? Si le temps le permet, quelle serait la combinaison optimale au niveau marketing (c'est-à-dire le mélange entre les produits et les services, l'approche pour fixer les prix, les canaux de distribution et le plan de promotion) ?
2. Quelle serait la vision supérieure de l'Alliance en qualité de groupe procurant un second souffle ? Quels doivent être ses principes directeurs (valeurs) ?
3. Quelle est la recommandation du groupe sur la façon de communiquer les résultats du processus d'étude ?

Suite à cela, les groupes ont travaillé de concert pendant la deuxième moitié du week-end afin d'élaborer le squelette d'une nouvelle entité qui pourrait prendre le leadership national de la cause des blessures au Canada. Nommée « NewCo » pour des fins de discussion au cours du week-end, l'entité recommandée portera tout simplement le nom « entité » partout dans ce rapport. Réunis, les groupes ont élaboré un mandat, des directions stratégiques, une mission et des valeurs fondamentales pour l'entité – ce qui constitue les conclusions clés de ce rapport en compagnie des recommandations de chacun des quatre groupes d'étude.

Portrait de la situation

Les blessures en tant qu'aspect de la santé humaine sont une source d'inquiétude pour les Canadiens. Chaque année, au Canada, les blessures prévisibles et évitables sont responsables de :

- Plus de 13 000 décès, 200 000 séjours à l'hôpital, 3 000 000 de visites à l'urgence, 60 000 handicaps permanents, dont 5 000 handicaps complets¹
- Un fardeau économique total de plus de 19,8 milliards de \$, dont plus de 10 milliards de \$ uniquement en soins de santé¹

- Le Canada se classe au 18^e rang sur les 23 pays de l'OCDE au chapitre de la mortalité suite à des blessures chez les enfants et les jeunes.²

Lorsqu'on compare la situation des blessures aux autres catégories de santé habituelles (voir le tableau 1), on peut voir que les blessures se classent au premier rang en terme de fardeau économique annuel total et d'années de vies potentielles perdues.

Par opposition à cela, les quatre organisations nationales oeuvrant en prévention des blessures qui forment l'Alliance n'ont pu collecter ensemble que 6,6 millions de \$ par an pour combattre les blessures. Cela représente seulement 0,03 % du fardeau économique total de 19,8 milliards de \$ des blessures, tandis que la Fondation des maladies du coeur du Canada et la Société canadienne du cancer collectent chaque année respectivement 1 % et 1,4 % du fardeau de leurs maladies chaque année.

Tableau 1 - Coût de la maladie par rapport à la contribution sociétale

Maladie	Fardeau économique (Milliards de \$) ⁴	Années de vie potentielles perdues ⁵	Contribution de la société (Millions de \$)	Actifs nets (Millions de \$)	Plus grande fondation caritative canadienne
Blessure	19,8 \$	370 000 **	6,6 \$	0,8 \$	Alliance des blessures
Coeur (Fédération)	18,5 \$	277 100 **	178 \$ **	103,2 \$	Fondation des maladies du coeur du Canada
Cancer	14,2 \$	460 000 **	203,5 \$ **	105,9 \$ **	Société canadienne du cancer
Diabète	1,6 \$	25 000	78 \$	10,2 \$	Association canadienne du diabète
Poumon	8,5 \$	60 000 **	33,1 \$ **	19 \$ **	Association canadienne du poumon
Rein	3,5 \$	n/a	24,9 \$	14,4 \$	Fondation canadienne du rein
SIDA (VIH)	2,1 \$	460,90	10,6 \$	2,1 \$	Société canadienne du SIDA, Fondation canadienne de recherche sur le SIDA, AIDS Committee of Toronto
Foie (Hépatite C uniquement)	0,5 \$	n/a	6,1 \$	3,2 \$	Fondation canadienne du foie

* Revenu Canada, 2008, T3010 (sauf si autre indication)

** Rapport annuel de l'organisation

Du fait qu'ils forment quatre organisations, les membres regroupés dans l'Alliance ont des dépenses administratives plus élevées, des investissements inférieurs en collectes de fonds, et des actifs nets inférieurs interdisant la prise de risques positifs que les autres organisations caritatives du tableau 1.

Ainsi, les occasions présentées sont doubles :

- Tout d'abord, et c'est ce qui est le plus important, le fait de réduire la fréquence des blessures évitables et de décès suite à des blessures chez les Canadiens peut réduire le fardeau économique et social important que de tels incidents représentent pour la société canadienne, les communautés, les familles et les individus.
- Deuxièmement, les organisations formant l'Alliance des blessures ont l'occasion d'augmenter leurs efforts de levées de fonds à un pourcentage du fardeau des blessures proportionnel à ceux des autres organisations caritatives liées à la santé, d'améliorer l'efficacité de leurs opérations et leur capacité de prendre des risques positifs.

Recommandations

Une entité

RECOMMANDATION 1.

Qu'une entité soit formée avec le mandat, la mission, les directions stratégiques, les valeurs, les buts, les objectifs et les fonctions fondamentales exposées dans ce rapport.

Au cours du processus de recherche, on a pu entendre un commentaire provenant de diverses sources qui disait que pendant que l'Alliance cherchait un « second souffle » en examinant diverses façons et moyens de collaborer, le seul acte de chercher de telles informations ensemble pour guider des décisions était en soi en train de lui offrir un second souffle, tant en faisant la promotion d'une collaboration supérieure qu'en agissant en se basant sur des preuves. Un autre point soulevé lors des discussions à plus d'une reprise est que plusieurs organisations travaillent fort à aborder des questions précises à propos des blessures, mais qu'il n'y a pas d'organisation ayant le mandat ou l'autorité morale pour parler de ce sujet dans son ensemble au Canada. Cela a été noté comme étant une des distinctions clés entre la cause des blessures et d'autres problèmes de santé d'envergure mentionnés dans le tableau 1.

La recommandation principale est donc qu'une entité soit formée, et qu'elle puisse prendre le leadership de la cause des blessures au Canada. La forme exacte et la nature que cette entité pourrait prendre sont toujours ouvertes et sujettes à discussion. Un certain nombre d'options ont surgi assez tôt dans les sessions de travail individuel des équipes, et ont ensuite été discutées de plus belle à un haut niveau au cours du week-

end du mois de mars. Le lecteur pourra s'informer de la teneur de ces options sous la rubrique « Directions stratégiques ».

Mandat

Le mandat qui a été proposé pour l'entité par le groupe d'étude collectif pendant le week-end du 26 au 28 mars est le suivant :

L'entité existera pour réduire les blessures évitables et ses effets sur la société canadienne.

Ce mandat comporte trois particularités clés :

L'utilisation des termes « blessures évitables » fait passer l'attention d'un mécanisme particulier, de la nature, d'un endroit ou d'une population cible d'une blessure spécifique à la question des blessures dans son ensemble. L'entité verra donc toutes les blessures, intentionnelles ou non intentionnelles, comme faisant partie de ses responsabilités. Cela n'écarte pas le besoin de déterminer des priorités d'action. L'entité n'a pas à se sentir obligée d'aborder toutes les blessures à elle seule, mais doit plutôt rechercher des alliés naturels dans les communautés qui se sont concentrés sur des questions spécifiques comme la prévention de la violence et du suicide. Finalement, l'utilisation du mot « évitables » suppose qu'il est possible de s'occuper des blessures avec succès.

L'utilisation des mots « et ses effets » implique une perspective plus large que celle qui se concentre uniquement sur la prévention primaire et secondaire. L'entité n'a pas besoin d'aborder la gamme entière des effets des blessures en solitaire, mais devra chercher des alliés naturels dans les communautés qui se concentrent sur le traitement et la réadaptation, en plus d'explorer un rôle potentiel auprès de ceux qui éprouvent du chagrin et des pertes suite à des blessures.

L'accent mis sur la « société canadienne » implique d'analyser les blessures selon la portée la plus large, tant au niveau des impacts que des actions. Les impacts clés des blessures (par exemple, plus de 13 000 décès, 19,8 milliards de \$), identifiés dans le Portrait de la situation, sont tous des impacts mesurés à l'échelle sociétale. De plus, l'utilisation du terme « société » vise à rappeler à l'entité que les solutions à la question des blessures ne se trouveront pas toujours dans les efforts de prévention des blessures, et qu'il faudra fréquemment travailler avec les déterminants sociaux de la santé, ce qui aura pour effet subséquent de réduire la fréquence des blessures.

Encore une fois, il convient de répéter que malgré le fait que le mandat de l'entité proposée soit large, l'entité n'a pas à se percevoir comme étant celle qui doit assumer seule la pleine responsabilité de ce mandat. Comme il a été mentionné plus tôt (et ce sera répété dans la section sur les valeurs), l'entité devra rechercher des associations clés avec d'autres groupes qui se chargent déjà de certaines parties de ce mandat.

Mission

La mission de l'entité sera de créer les conditions permettant de réduire de façon significative les blessures qui modifient les conditions de vie au Canada, ce qui va de pair avec une réduction des souffrances et des coûts qui résultent de ces blessures. L'entité travaillera dans le contexte du fardeau total des blessures au Canada.

En voulant passer de la théorie du mandat de l'entité à la pratique de sa mission ou de ses activités principales, les participants à l'étude ont jugé qu'il était important de noter que l'entité existerait d'abord et avant tout pour prévenir les blessures. Un engagement à fixer des cibles élevées envers la prévention des blessures comme étant les indicateurs clés de la réussite est donc très approprié étant donné la valeur centrale de l'entité qui consiste à se baser sur des preuves.

Directions stratégiques

C'est en discutant des paramètres pour un énoncé de vision d'un état idéal souhaité envers lequel l'entité travaillera que les directions stratégiques suivantes ont été avancées.

L'entité travaillera à :

- Créer une nouvelle catégorie « blessures » dans le domaine de la santé au Canada**
- Mobiliser des efforts de prévention des blessures au Canada et travailler à élever le rang international du Canada en matière de prévention des blessures**
- Soutenir une solution complète au problème des blessures au Canada**
- Agir en tant que courtier des connaissances et faire en sorte qu'elles soient utilisées et appliquées**
- Créer un élan durable en faveur de la prévention des blessures au Canada**
- S'engager dans des efforts de génération de revenus suffisants pour soutenir les aspects ci-haut mentionnés, à une échelle proportionnelle au mandat dans son ensemble**

Créez une nouvelle catégorie « blessures » dans le domaine de la santé au Canada

En créant une nouvelle catégorie dans le domaine de la santé, l'entité définit la cause de façon plus large et sous tous les aspects. Elle reconnaît qu'en ce moment, les blessures n'ont pas suffisamment de crédibilité et que les gens ne sont pas assez sensibilisés, et aussi le fait qu'historiquement, les gens qui travaillent dans le domaine des blessures ont été perçus comme étant quelque peu grognons. La création d'une nouvelle catégorie « blessures » dans le domaine de la santé offre la possibilité de cesser de faire uniquement référence au fardeau économique des blessures ou à d'autres indicateurs actuels en faveur du développement d'un nouveau langage. L'accent sur le choix d'un seul mot pour représenter cette nouvelle catégorie, soit le mot « blessures » (par opposition à « prévention des blessures ») aide à créer une identité claire (comme les autres maladies le font). Il est ainsi souhaité que la catégorie « blessures » en viendra ultimement à être associée à la vie et à la santé, comme les autres maladies qui, elles, se concentrent sur la santé et les remèdes. Les activités liées à la poursuite de ces directions stratégiques incluront le fait de mener une recherche au niveau des attitudes des Canadiens pour déterminer ce qui ferait que les blessures seraient pertinentes pour eux. Nous aspirerons à établir un consensus auprès de la communauté d'experts ainsi qu'auprès des praticiens à propos de ce qui est nécessaire. Des efforts de communications ciblant les médias existants tenteront de lancer cette discussion et

ensuite de briser les barrières existantes pour créer un marché où les Canadiens exigeront que des mesures soient prises dans cette catégorie, qui sera plus entièrement appréciée. Un point de contact initial naturel recommandé par les participants aux études est la communauté des gens qui sont déjà touchés par les blessures (par exemple, les familles endeuillées de ceux qui sont décédés suite à des blessures.)

Mobiliser des efforts de prévention des blessures au Canada et travailler à élever le rang international du Canada en matière de prévention des blessures

L'entité mobilisera et rationalisera les efforts de prévention des blessures déjà existants au Canada. Le but est de renforcer la capacité existante, et non d'en établir une nouvelle. Les participants ont souligné en particulier que des mesures doivent être prises à plusieurs niveaux de façon simultanée, en commençant avec les communautés qui sont déjà engagées. L'entité adoptera une position en faveur de politiques publiques où la santé sera priorisée et pour des pratiques basées sur des preuves auprès de tous les niveaux de décideurs. L'aspect clef est l'autonomisation : la mobilisation signifie que les individus ont les outils ainsi que le droit et le pouvoir d'utiliser ces outils – l'entité doit donc fournir des outils pour l'action (par exemple, l'auto-évaluation, l'évaluation). La deuxième partie de cette direction stratégique reconnaît que l'entité prévue serait créée pour servir les gens du Canada, mais qu'elle le ferait aussi sur la scène internationale. Cela signifie que l'entité doit assurer un rôle de leader pour les blessures au Canada et qu'elle doit aussi favoriser le leadership du Canada dans le monde envers les blessures.

Soutenir une solution complète au problème des blessures au Canada

L'entité soutiendra une solution complète au problème des blessures en développant une stratégie visant à engager ceux qui sont touchés par les blessures et en développant leurs histoires afin de créer une motivation envers l'action, et en engageant aussi les organisations qui soutiennent déjà ceux qui sont touchés par les blessures. Cette stratégie soutiendra ultimement le travail à faire pour favoriser la guérison, et offrira des occasions à ceux qui ont vécu des pertes d'agir pour empêcher que d'autres éprouvent des pertes semblables.

Agir en tant que courtier des connaissances et faire en sorte qu'elles soient utilisées et appliquées

L'entité existera pour passer de la théorie de la recherche à la pratique des actions efficaces. La stratégie prédominante sera d'agir en tant que courtier des connaissances entre les membres des communautés qui font le plus souvent face à des vides de connaissances et qui seraient les mieux placés pour agir avec ces connaissances s'ils les possédaient et ceux qui possèdent l'expertise de produire, de synthétiser et de rendre accessible les connaissances requises.

Créer un élan durable en faveur de la prévention des blessures au Canada

Une des activités principales de l'entité pour faire passer les efforts de prévention des blessures au-delà des programmes pilotes et des bonnes intentions sera d'agir dans le domaine du « développement durable ». C'est en déployant de l'énergie visant à générer des fonds pour l'entité et en obtenant l'engagement des décideurs clés du secteur public et du secteur privé à la pointe de la responsabilité sociale des entreprises que des efforts pourront être faits pour offrir un financement stable en faveur de ce qui a été démontré comme étant efficace pour prévenir les blessures, au Canada ou dans d'autres juridictions.

S'engager dans des efforts de génération de revenus suffisants pour soutenir les aspects ci-haut mentionnés, à une échelle proportionnelle au mandat dans son ensemble.

L'obtention des investissements nécessaires pour mettre en oeuvre ce qui a été démontré comme étant efficace et pour le soutenir ainsi que les investissements dans la recherche de ce qui reste encore à découvrir nécessitera que l'on s'attarde aux difficultés actuelles liées à la collecte de fonds dans le domaine de la prévention des blessures. Le développement de stratégies pour pallier à ces difficultés devra se faire de pair avec les piliers des collectes de fonds efficaces et éthiques, soit en trouvant des arguments convaincants en faveur de l'appui désiré, en renforçant la capacité de gérer les relations avec les donateurs, et en développant puis en rendant public un code de conduite éthique et un modèle de gouvernance qui fait sien les principes de responsabilité, de transparence, d'intégrité et de partage des revenus. De plus, d'autres avenues en faveur de la génération de revenus différentes des méthodes traditionnelles de financement devront être explorées davantage. L'entité aura aussi besoin d'investissements substantiels de tous les paliers de gouvernement, de même que du parrainage et des dons d'entreprises majorés. Finalement, des occasions de commercialisation potentielles devront être explorées.

Valeurs

L'entité incarnera les valeurs fondamentales suivantes et sera guidée par ces dernières dans toutes les actions qui ont été mentionnées ci-dessus :

- Faire preuve de courage et de confiance dans le leadership qu'elle offrira en faveur de la question des blessures à tous les niveaux d'activité et à tout moment.**
- Agir de façon à s'engager dans la véritable collaboration nécessaire pour accomplir son mandat et parler d'une seule voix en incorporant des principes comme la transparence, la responsabilité, l'inclusion et le processus décisionnel partagé.**

- Faire la promotion constante des actions basées sur des preuves dans tous les aspects des opérations et avec tous les associés, partenaire, alliés et clients.**
- Le fait de passer à l'action implique la responsabilité envers cette action.**
- Reconnaître qu'un leadership national fort implique des actions locales basées dans les communautés.**
- Reconnaître qu'une solide unité implique le respect de la diversité.**
- Dans tout le processus décisionnel, la planification et d'autres activités, toujours se souvenir de l'urgence du problème des blessures. Des vies sont perdues et d'autres sont touchées de façon néfaste par cette épidémie invisible chaque jour. Ce sont là les coûts de l'inaction.**

Bien qu'elle n'ait pas été ajoutée à la liste par le groupe lors de la discussion spécifique sur les valeurs qui ont conduit à sa création, une autre valeur fondamentale a été mentionnée à de nombreuses reprises au cours du week-end :

- Dans tout le processus décisionnel, la planification et d'autres activités, agir comme si toutes les blessures sont prévisibles et évitables, jusqu'à preuve du contraire.**

Buts

Pour mener à bien sa mission, l'entité concevra un plan d'action, agira en fonction de ce plan et sera responsable des activités qu'elle entreprendra en vertu de ce plan qui visera à développer chez les Canadiens en général ou au sein de sous-groupes prioritaires :

- La conscience que les gens peuvent se blesser.**
- Le fait qu'ils peuvent agir seuls et en groupe pour prévenir les blessures, personnelles ou aux autres.**
- L'énergie personnelle, l'engagement et la détermination de prendre de telles mesures.**
- Les messages qui leur rappellent la nécessité de prendre de telles mesures.**
- La connaissance personnelle pour évaluer les risques envers la sécurité dans une situation donnée et pour choisir l'action la plus appropriée à entreprendre immédiatement pour prévenir des blessures.**
- La connaissance personnelle pour se débarrasser de manière permanente des risques de blessures dans cette situation donnée et**

envers d'autres situations où les risques de blessures existent dans cet environnement,

- L'accès aux informations, aux outils et à de l'assistance pour mettre en oeuvre de telles solutions permanentes.**
- L'accès à un environnement qui soutient une telle prise d'action - un environnement où les choix qui promeuvent la santé et préviennent les blessures sont les choix amusants, faciles et populaires.**

Objectifs

Ces buts seront visés par :

- L'établissement d'une infrastructure organisationnelle qui soutient le mieux le mandat, la mission, les directions stratégiques, les valeurs, les buts et les fonctions fondamentales exposés dans ce rapport.**
- La mise en place de priorités appropriées pour l'action, y compris l'établissement de points de départ et de cibles de réduction.**
- L'établissement d'outils de mesure de responsabilité et de performance pour l'entité sous une structure d'évaluation minutieuse et centrée sur l'utilisation.**
- D'autres objectifs devront être mis en place par le premier conseil d'administration de l'entité afin de transformer les susdits buts en résultats mesurables une fois les priorités, les points de départ et les cibles établies.**

Les fonctions fondamentales de l'entité

Connaissance

Puisque les actions basées sur des preuves sont une des valeurs fondamentales de l'entité proposée, le travail de l'équipe d'étude responsable des connaissances constitue donc une pierre angulaire des tactiques envers lesquelles la nouvelle entité pourra s'engager. Les activités dans la sphère des connaissances soutiendront aussi les valeurs fondamentales de courage, de confiance et de leadership envers les blessures.

Plusieurs fonctions fondamentales liées aux connaissances ont été identifiées. L'une de celles-ci est la gestion des connaissances, soit le fait d'entretenir le capital intellectuel de l'entité pour faciliter le processus décisionnel informé. L'autre secteur clef implique l'éventail d'activités où l'on doit passer de la théorie de la recherche à l'action en tant que telle, de la simple diffusion de l'information au transfert effectif des connaissances, et de la transformation des connaissances en mobilisation. C'est en discutant de ces

diverses fonctions fondamentales et de l'étendue des domaines de recherche requis pour pouvoir faire des efforts de prévention des blessures couronnés de succès à une échelle sociétale que l'équipe a pu recommander deux rôles clés que l'entité devrait assumer dans le royaume des connaissances.

RECOMMANDATION 2.

L'entité devrait assumer un rôle de leadership dans la recherche en matière de prévention des blessures.

Ce rôle fera en sorte que l'entité travaillera avec des chercheurs reconnus pour diriger le programme de recherche sur les blessures au Canada en aidant les praticiens à identifier ce qu'ils doivent savoir, et en recommandant ensuite que des recherches soient menées sur ces sujets tout en levant des fonds et en répartissant ces dollars pour soutenir la recherche.

Un principe clef est que la recherche doit être basée sur l'engagement de la communauté et que cette dernière doit y participer dès le début, soit dans l'identification de vides de connaissances, le développement des questions de recherche, la méthodologie et les caractéristiques des résultats. L'entité devrait préconiser un processus de recherche qui comprend les utilisateurs finaux, les décideurs et une large gamme de partenaires tout au long de la recherche.

Une autre partie du rôle de leadership implique des efforts pour renforcer la capacité de recherche par la création de chaires, de bourses universitaires et d'autres opportunités de financement de recherche. Il pourrait s'agir d'un financement direct via les fonds recueillis par l'entité, ou plus probablement par des partenariats clefs avec des agences de financement de recherche établies.

L'entité doit finalement adopter de bonnes pratiques et baser ses propres décisions sur des preuves appropriées et s'engager à évaluer ses propres programmes et autres efforts d'intervention afin de faire la démonstration de son leadership.

RECOMMANDATION 3.

L'entité devrait assumer un rôle de courtier des connaissances pour les blessures au Canada.

À cette fin, l'entité devrait fournir le leadership stratégique dans le passage des connaissances de la théorie à la pratique ; apporter son aide et dans certains cas prendre en charge l'interprétation des résultats de recherche et les implications pour les politiques et les programmes, et faire ensuite parvenir ces interprétations à d'autres groupes pour la mise en oeuvre et l'apologie.

Dans plusieurs cas, le processus idéal est la mobilisation des connaissances, où de véritables partenariats sont établis entre les utilisateurs finaux et les générateurs de

connaissances le plus tôt possible dans le processus de recherche, faisant ainsi en sorte que les utilisateurs finaux aident à déterminer les questions de recherche, à interpréter les résultats et à développer des plans de mise en oeuvre et de passage de la théorie à la pratique.

De plus, et même quand la mobilisation des connaissances n'a pas été le processus employé, l'entité peut, en tant que courtier des connaissances, travailler à boucler la boucle passant de la recherche à l'action et ensuite à l'évaluation en fournissant des outils de recherche, de la formation sur le renforcement de la capacité et du mentorat pour soutenir le travail des utilisateurs finaux (par exemple, de la formation et des outils pour aider à évaluer des programmes existants).

Finalement, l'entité peut travailler plus étroitement sur le lien entre la recherche et les décideurs. L'entité peut recommander que les décideurs soient au fait des dernières recherches sur les blessures et les domaines connexes et leur offrir des breffages concis et spécifiques sur de telles recherches et sur leurs implications. De l'autre côté de la boucle, l'entité peut s'impliquer et surveiller la progression des politiques alors qu'elles sont à l'étape du développement, qu'elles sont ensuite annoncées et appliquées avec des implications sur les blessures.

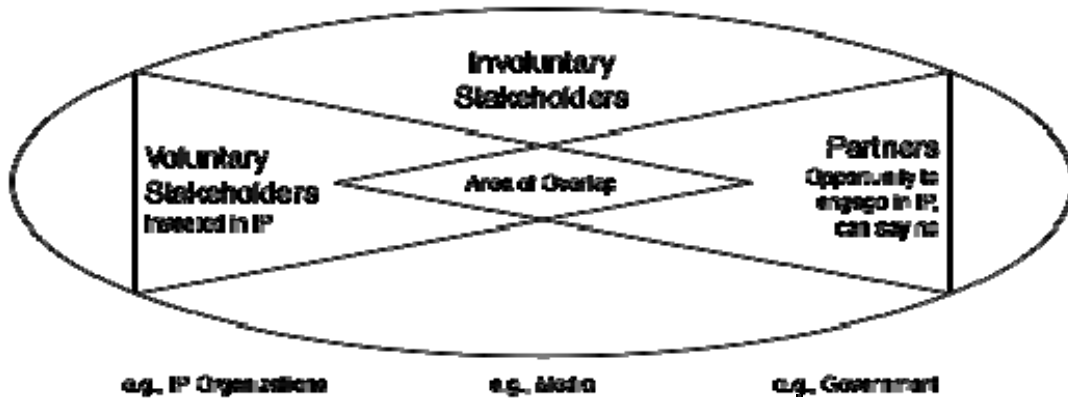
Engagement

Les valeurs fondamentales de la véritable collaboration, du respect de la diversité et des actions locales basées dans les communautés sont fondées sur la prémisse que l'entité a des mécanismes robustes en place pour engager ses partenaires. Le groupe d'étude chargé de ce sujet a identifié une question clé qui se devait d'être abordée, à savoir précisément qui sont les partenaires de cette nouvelle entité. Ils ont commencé par développer la définition suivante :

Les partenaires d'une organisation à but non lucratif sont les individus et les groupes de partisans qui contribuent volontairement ou involontairement à son mandat et à sa capacité de profiter à la société. Ce sont, dès lors, ses bénéficiaires potentiels et/ou ceux qui assument des risques.

Dans un sens, on pourrait dire que tous les Canadiens sont des partenaires involontaires envers la cause des blessures dans la mesure où chaque personne est potentiellement à risque de subir une blessure ou d'être touchée par une blessure subie par une autre personne. Les gens et les organisations peuvent cependant choisir de devenir des partenaires dans le domaine des blessures en s'engageant volontairement auprès de l'entité ou envers d'autres efforts de prévention des blessures. Lors du week-end de mars, le groupe d'étude a fourni une structure clef pour analyser les différents types de relations, qui nécessitent différents modes d'engagement. Le groupe a suggéré qu'il y avait un continuum de partenaires, représentant l'étendue de l'engagement potentiel (voir la figure 1 ci-dessous).

Figure 1. L'étendue de l'engagement



Involuntary stakeholders = Partenaires involontaires

Voluntary stakeholders - Invested in IP = Partenaires volontaires - impliqués dans la prévention des blessures

Area of overlap = Zone de chevauchement

Partners - Opportunity to engage in IP, can say no = Associés – Occasion de s'engager envers la prévention des blessures, peuvent dire non.

e.g = Par exemple, **or** p. ex.,

IP Organizations = Organisations impliquées dans la prévention des blessures

Media = Médias

Government = Gouvernement

Ce diagramme englobe tous ceux qui sont des partenaires involontaires sur la question des blessures. À un bout du spectre se trouvent ceux qui, par le fait qu'ils s'investissent de façon continue dans la prévention des blessures, peuvent déjà être potentiellement considérés comme étant des partenaires entièrement engagés envers l'entité. Des exemples de tels partenaires déjà en place sont ceux qui s'identifient actuellement comme des organisations de prévention des blessures au Canada, comme les quatre organisations membres de l'Alliance des blessures. À l'autre extrême sont ceux qui pourraient être considérés comme étant les meilleurs associés possible envers l'avancement de la cause des blessures, mais qui ne sont pas intrinsèquement investis, et qui ont donc une plus grande possibilité pour décliner l'engagement sur une base de cas par cas. On pourrait traditionnellement considérer les gouvernements des divers

paliers dans ce dernier groupe. Les associés pourraient aussi inclure des organisations qui apportent du soutien financier à l'entité, car ils peuvent choisir de dire non en retirant leur financement.

Au centre se trouve la zone de chevauchement représentant la grande majorité des partenaires potentiels, qui ne se sont pas encore engagés au point où ils se sentent intrinsèquement liés à la question des blessures. Les médias et le grand public seraient les exemples classiques de cette zone du centre.

RECOMMANDATION 4.

L'entité devrait développer une stratégie visant à intéresser des partenaires potentiels et à les transformer en partenaires officiels ou en associés.

Les stratégies pour engager des partenaires et des associés potentiels, c'est-à-dire de transformer en partenaires officiels ou en associés des individus, des groupes, des organisations, des institutions et des communautés, doivent varier selon le niveau d'intérêt; l'engagement n'a pas qu'une seule forme. Cependant, un certain nombre de principes directeurs ont été identifiés lors de la sélection des tactiques appropriées pour favoriser l'engagement des partenaires, où qu'ils soient dans le continuum :

- Sachez quel est le programme actuel des partenaires et des associés que vous souhaitez intéresser, harmonisez-vous avec lui et démarquez-vous de toutes les demandes de soutien qu'ils peuvent recevoir en leur proposant quelque chose qui fera progresser leur programme (par exemple, l'argent n'importe pas pour la branche politique du gouvernement, mais le fait d'économiser de l'argent peut s'avérer être intéressant, car les politiciens s'intéressent à ce qu'ils pensent que leurs électeurs veulent ; cela est souvent contraire à ce à quoi la bureaucratie du gouvernement s'intéresse.)
- En guise de corollaire au susdit, ceux qui ont le plus de chance de s'investir personnellement dans la prévention des blessures sont ceux qui ont été le plus personnellement touchés par les blessures.
- Le plaisir est important; la stratégie d'engagement doit rendre le message attrayant. Il faut attirer de l'aide et non pas des soucis. Il a souvent été dit au cours du week-end que la clef sera de rendre la prévention des blessures amusante, facile et populaire.
- Finalement, l'engagement sera souvent indirect, par des gens d'influence, des intervenants de première ligne, des experts et des gens qui ont de la facilité à mobiliser les autres.

De plus, l'équipe chargée de l'engagement des partenaires a développé une approche prioritaire des types de partenaires à engager en premier lieu. Par ordre de priorité, on retrouve les associations professionnelles de gens qui traitent avec les blessures dans le cadre de leur travail (par exemple, les associations d'infirmiers et d'infirmières, les associations médicales, les associations de chiropraticiens, les associations de services

médicaux d'urgence); les associations d'hôpitaux, et particulièrement les administrateurs d'hôpitaux et les unités de traumatologie; les secteurs gouvernementaux qui ont des mandats spécifiques en prévention des blessures; le secteur des affaires, et le secteur de l'éducation. Bien qu'elle n'ait été présentée qu'en guise de liste préliminaire, le groupe responsable de l'engagement des partenaires a estimé que le fait de tenir compte d'une liste avec cet ordre précis serait important pour la nouvelle entité, parce que dans certains cas, elle va à l'encontre des priorités envers lesquelles les gens du secteur de la prévention des blessures sont habituellement engagés, et aussi parce qu'elle souligne la nécessité d'adopter différentes stratégies d'engagement pour différentes catégories de partenaires et d'associés. Par exemple, le groupe a estimé que même si l'éducation était un secteur important à engager – dans les faits, ça a été un des premiers groupes à être mentionné – il n'a cessé de descendre dans la liste des priorités parce qu'en ce moment, beaucoup de causes valables tentent de faire passer leurs messages dans les salles de classe, et que les enseignants n'ont tout simplement pas la capacité ou le désir d'inclure toutes ces demandes à leurs plans de cours avec tout ce qu'ils doivent déjà faire dans le cadre de leur travail surchargé.

Fonds

Si on se fie au manque à gagner actuel que les quatre membres de l'Alliance des blessures connaissent quand vient le temps de faire des levées de fonds auprès des donateurs individuels, et que l'on considère également la nécessité de faire quelque chose à ce sujet pour financer tout autre groupe pouvant apporter le second souffle recherché, on se rend compte que le travail du groupe d'étude sur le développement des fonds constitue une autre considération tactique importante pour l'entité proposée.

Il a été noté que l'Alliance des blessures possédait une expérience collective considérable quand venait le temps d'aller chercher des commanditaires corporatifs et gouvernementaux ainsi que des dons pour des événements et des projets. Étant donné l'ampleur du fardeau des blessures et la portée des directions stratégiques proposées de l'entité, il faudra viser et obtenir un ***investissement considérablement plus important tant des gouvernements que des entreprises en faveur de la prévention des blessures***. Il a cependant été noté par les participants de l'étude que selon les statistiques, plus de 80 % des dollars d'origine philanthropique amassés chaque année au Canada proviennent des donateurs individuels. En conséquence, il a été noté que bien que l'Alliance ne devrait pas négliger d'aller chercher des investissements considérablement plus importants des gouvernements et des entreprises, ***la première chose à faire pour obtenir un second souffle dans ce domaine est de développer une approche stratégique face aux souscriptions auprès des donateurs individuels***. Ainsi, une stratégie robuste pour développer les ressources nécessaires au fonctionnement de l'entité doit inclure une stratégie pour encourager des investissements plus importants des gouvernements et des entreprises, et une nouvelle stratégie pour recueillir des dollars auprès des donateurs individuels.

RECOMMANDATION 5.

L'entité devrait développer une approche stratégique afin de pouvoir collecter beaucoup plus d'argent à un niveau proportionnel au fardeau des blessures.

Le groupe d'étude a reconnu que les détails de la stratégie de collecte de fonds devraient dépendre de la cause spécifique à soutenir, qui dépendrait à son tour de la capacité de l'entité à définir clairement sa mission, ses buts et ce à quoi servirait l'argent des donateurs potentiels. Ils ont cependant souligné un principe clef, qui tiendrait la route, peu importe la cause spécifique à soutenir, soit la nécessité de comprendre l'environnement du donateur et de changer le paradigme qui consiste à penser à la cause et plutôt penser du point de vue du donateur. Ils ont donc ainsi répété plusieurs opinions de Dale Carnegie, (par exemple, celle-ci : « J'allais souvent pêcher dans le Maine en été. Personnellement, j'aime vraiment les fraises à la crème, mais j'ai constaté que pour une étrange raison, les poissons préfèrent les vers. Ainsi, quand je suis allé pêcher, je n'ai pas pensé à ce que je voulais. J'ai pensé à ce qu'ils voulaient. Je n'ai pas enfilé une fraise à la crème sur mon hameçon. J'ai plutôt décidé de présenter un ver ou une sauterelle au poisson en lui disant ceci : « Est-ce là quelque chose que tu voudrais avoir ? » Pourquoi ne pas utiliser le même bon sens quand on veut intéresser les gens ?)³

Un deuxième point important lié à la collecte de fonds auprès des individus concerne le nombre de demandes qui leur sont faites, qui est directement relié au niveau de gestion de relation requis. Cela est représenté par la pyramide de collecte de fonds auprès des donateurs individuels (voir la figure 2).

C'est au bas de la pyramide que se retrouve la majorité des dons. Ce niveau représente le moment où vous commencez à sensibiliser les gens aux blessures et ils réagissent à un niveau purement émotionnel basé sur la force de votre cause. Les dons à ce niveau sont d'environ 100 \$ et ils sont souvent uniques.

Figure 2. La pyramide de la collecte de fonds auprès des donateurs individuels



Estate – planned giving = Succession, dons planifiés

Major gifts = Dons d'importance

Individual donations = Donateurs individuels

Pour le second niveau, le collecteur de fonds se concentre moins sur la présentation de la cause et plus sur le fait d'établir des relations et de faire en sorte que les gens pensent aux blessures comme si c'était la priorité. Cela permet d'aller chercher des dons d'importance (par exemple 5 000 \$ sur cinq ans).

En haut de la pyramide se trouvent les gens qui sont totalement investis dans la cause. Des sommes d'argent substantielles peuvent être collectées auprès d'individus grâce à des mécanismes comme des dons planifiés ou des legs testamentaires par des individus qui ont un lien personnel avec la cause.

Il a été noté qu'il y avait une occasion tactique particulière reliée à cette pyramide. Puisque la majorité des organisations caritatives du domaine de la santé se concentre sur la grande base de pyramide, il y a une occasion unique pour l'entité de concentrer ses efforts près du sommet en engageant les gens qui sont touchés par les blessures. Il a donc été dit que le second souffle pour le développement des fonds dans le domaine des blessures consiste à amener les gens au sommet de la pyramide. Cela est particulièrement opportun pour la nouvelle entité parce que c'est une stratégie qui nécessite un investissement en temps, mais qui ne requiert pas une énorme infrastructure utilisée par d'autres organisations caritatives en santé qui peuvent être représentée comme étant d'énormes machines travaillant à la base de la pyramide. Des messages puissants peuvent offrir l'occasion de passer aux niveaux supérieurs sans avoir besoin d'une énorme infrastructure. Les messages sont la clef. Les recherches indiquent que 50 % de Canadiens détestent les moyens utilisés pour leur demander des dons, parce que ceux qui leur font ces demandes n'ont pas pris le temps d'apprendre à les connaître et ont oublié qu'ils devaient établir des relations. Bien qu'il soit important d'éviter d'être perçus comme étant des chasseurs d'ambulance, il existe une opportunité de profiter du fait que les gens qui éprouvent du chagrin suite à une blessure se demandent ce qu'ils peuvent faire. Il faut donc créer une vision à long terme dans l'esprit des donateurs, afin que les gens reconnaissent qu'ils peuvent avoir un impact énorme dans l'avenir.

Un dernier point à considérer consiste à identifier précisément ce que les dollars collectés sous forme de dons représentent. (Par exemple, quand vous pensez à faire un don pour le cancer, vous pensez aux scientifiques avec des éprouvettes et vous imaginez que votre dollar finance la recherche d'un remède.) Une deuxième considération tactique clef soulevée par le groupe était que l'entité avait l'occasion de créer une institution virtuelle / un centre national de prévention des blessures pour qu'un donateur potentiel ait un « endroit » en tête et « sache » où va son don.

Image de marque

Tel que noté sous la rubrique « Directions stratégiques », l'entité doit travailler à créer une nouvelle catégorie « blessures » en santé. En conséquence, une bonne partie du travail du sous-groupe responsable du marketing a été consacrée au développement d'une image de marque pour les blessures. En effet, la recommandation clef de ce groupe peut être récapitulée ainsi :

RECOMMANDATION 6.

L'entité devrait établir une image de marque pour les blessures.

Ce qui est important avec cette nouvelle image de marque est la promesse que l'entité peut réduire le niveau de peine associée aux blessures. Une telle promesse devra être énoncée de manière plus positive à des fins de communication publique. Cependant, la notion essentielle est que la prévention des blessures est en fait la prévention de la douleur et de la souffrance, et que dans le cas des blessures les plus sérieuses que nous voulons prévenir, il est surtout question de la douleur et de la souffrance vécue par les familles et les amis de ceux qui sont décédés des suites de leurs blessures ou qui ont subi des blessures sérieuses.

La personnalité de l'image de marque doit être bien informée, experte et capable d'initiative lorsque vient le temps d'offrir un nouvel espoir et des mesures efficaces, en plus d'être ouverte à autrui face au message essentiel qu'on se soucie des gens. Le groupe s'est aussi efforcé d'inclure les fonctions primordiales de la promotion efficace de la santé au niveau de déterminants sociaux, soit la nécessité de faire des choix qui soient amusants, faciles et populaires en matière de prévention des blessures.

Deux associations clefs ont été identifiées pour cette image de marque, soit avec ceux qui ont de la peine et avec ceux qui sont à la pointe de la responsabilité sociale des entreprises. L'image de marque soutiendra totalement la mission et le mandat de la nouvelle entité, mais il a aussi noté que :

RECOMMANDATION 7.

La stratégie de l'image de marque de l'entité devrait prévoir des occasions de commercialisation.

Il a été suggéré qu'une nouvelle marque de commerce du genre slogan soit créée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle image de marque (par exemple, une marque d'amour, « ma vie, ta vie, signe de croix pour cocher ») qui pourrait à son tour être utilisée sous licence avec des associés appropriés pour produire des revenus. Il a été aussi suggéré que le rôle de l'entité envers le renforcement de la capacité et le passage des connaissances de la théorie à la pratique offrait des occasions de produire des revenus par l'entremise de la consultation et des produits éducatifs. Des redevances sur le capital intellectuel et les efforts de sensibilisation basés sur cette image de marque pourraient également produire des revenus.

Un autre point soulevé avec vigueur par le groupe était que la création d'une image de marque bien informée, experte et capable d'initiative implique nécessairement la capacité de maintenir une emprise solide sur son utilisation, et d'être conséquemment très sélectif à l'égard de ceux qui seront acceptés au sein de la nouvelle entité. Il ne suffirait donc pas d'ajouter son nom à la cause pour devenir un nouveau membre de l'entité, car il faudrait une qualification préalable en ce sens. On ne devrait cependant pas considérer cela comme étant un obstacle au fait d'être aussi inclusif et ouvert que possible envers des partenaires qui souhaitent vraiment s'engager. De plus, il a été souligné que la nécessité de créer une forte image de marque pour distinguer l'entité comporte aussi le danger de la séparer de ce qu'elle a en commun avec d'autres préoccupations. La recommandation finale est donc de ne pas créer un nouveau silo ou de nuire à la possibilité de créer de nouvelles associations à l'extérieur du domaine de la prévention des blessures.

Principes transversaux

Un certain nombre d'éléments sont apparus de façon indépendante dans la presque totalité des travaux individuels des quatre groupes d'étude, et également de façon collective lorsque les groupes ont travaillé ensemble à analyser chacune des quatre zones à l'étude. Ceux-ci sont :

- La nécessité d'engager les gens qui ont été directement touchés par les blessures. Le fait de faire passer ces gens de l'étape du deuil à celle du chagrin ayant une raison d'être permettait de former ainsi une population cible cruciale à engager envers la mission et le mandat de l'entité. Ces survivants aux blessures considérés de façon large peuvent devenir certains des porte-parole les plus crédibles envers la sensibilisation et les efforts visant à faire passer les connaissances de la théorie à la pratique, éléments essentiels à la nouvelle image de marque de la question des blessures et également une source de collecte de fonds présentement inexploité.
- Deuxièmement, il est nécessaire de conserver l'accent sur l'aspect sociétal, et donc de diriger les efforts vers les déterminants sociaux des blessures. Une telle perspective rend l'engagement d'associés potentiels et leur transformation en partenaires totalement investis bien plus probable, car elle augmente les points communs entre les blessures et d'autres « bonnes causes. » Du point de vue du marketing, cela est encore plus attirant pour les sociétés à la pointe de la responsabilité sociale. Du point de vue du courtage des connaissances et du leadership, cela offre de plus grandes possibilités d'association avec des efforts de recherche existants, offrant aussi la possibilité d'appliquer en mode pratique des résultats de recherches qui n'avaient pas été financées ou menées avec la perspective des blessures en tête.
- En troisième lieu, il est nécessaire de faire preuve d'ouverture, de transparence, d'accueil et de respect de la diversité des intérêts et des opinions. Le fait d'entreprendre de nouvelles collaborations et associations avec une telle approche permettra à l'entité de maintenir sa propre intégrité avec plus de facilité.

- Il y a de la valeur au sein des organisations non gouvernementales nationales oeuvrant actuellement dans le domaine de la prévention des blessures, organisations qui peuvent soutenir le mandat de l'entité. Cette valeur ne devrait pas être perdue.
- Pour que les efforts de prévention des blessures réussissent, ils doivent être perçus comme étant amusants, faciles et populaires.
- Les actions à prendre dans tous les secteurs impliquent le fait de pouvoir en assumer la responsabilité.
- Finalement, bien que les fonctions ci-dessus soient nombreuses et que le mandat potentiel soit énorme et que cela exige des actions en association avec d'autres, il y a un fort consensus à l'idée que les blessures ont besoin d'une entité unique et forte vers qui les gens se tourneront d'instinct lorsque les individus penseront à la nouvelle image de marque, que des interprétations crédibles de recherche et des analyses de politiques sont requises, et que des groupes oeuvrant à l'extérieur du domaine de la prévention des blessures recherchent le joueur clé du domaine des blessures avec qui s'associer.

Modèle logique - Soutien aux initiatives

Les recommandations qui ont émané des groupes d'étude individuels et la prise en compte des principes transversaux suggèrent cinq facteurs de succès critiques pour l'entité : la connaissance, l'engagement, les fonds, l'image de marque et la responsabilité. La création d'un modèle logique associant ces facteurs de succès critiques aux buts et ensuite aux initiatives de soutien comme aux activités des programmes sera cruciale en vue du développement de la forme finale de l'entité proposée.

Figure 3. Modèle logique de performance

Far left : Pour réduire les blessures évitables et ses effets sur la société canadienne

First column (Goals – Buts) = Conscience, Capacité d'agir seul, Engagement, Pratiques informées, Accès à l'information, Environnement de soutien (last one has no match on is right side)

Second column (Critical success factors – Facteurs de succès critiques) = Connaissance, Engagement, Fonds, Image de marque, Responsabilité

Third column (Supportive Initiatives – Initiatives de soutien) = Recherche

Fourth column (Project/Action – Projet/Action) = Schéma du système, Schéma des donateurs, Étude de marché, Cadre d'évaluation

Une ébauche d'un tel modèle logique est présentée à la figure 3, en se servant d'une seule initiative de soutien (la recherche) comme exemple. Les étapes subséquentes de la

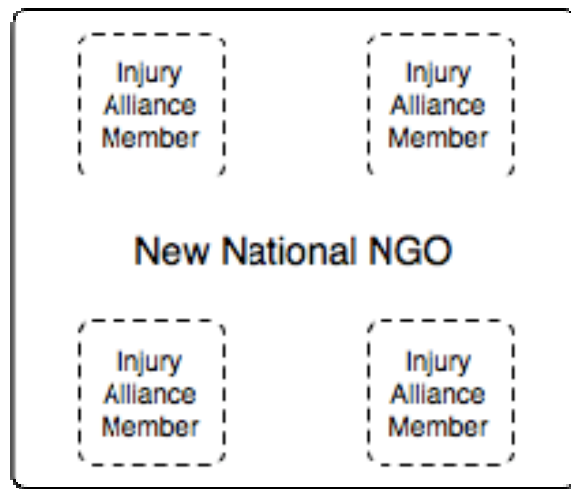
planification devraient comprendre l'achèvement du modèle logique pour chaque but, pour chaque facteur de succès critique et pour chacune des initiatives de soutien. Il faudra ensuite assigner des mesures à chacun des items du modèle et développer un schéma de responsabilité, en alignant les ressources de l'entité à ces mesures.

Forme structurelle de l'entité

Forme potentielle de l'entité

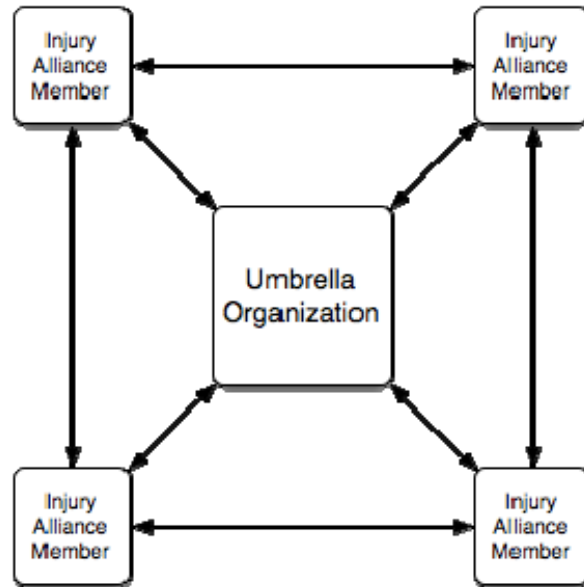
Il a été question tout au long de ce rapport d'une « entité » qui doit incarner le second souffle tant recherché pour la prévention des blessures au Canada. Aucune recommandation spécifique n'a été faite dans ce rapport concernant la structure légale de cette entité en tant que telle; toutefois, un certain nombre d'options possibles ont été soulevées depuis le début de la recherche par différents groupes d'étude, car ils étaient d'avis que la forme finale de l'entité aurait un impact sur leurs recommandations dans d'autres secteurs. Ces options ont d'abord été nommées « fusion », « coentreprise » et « confédération », et il y a aussi eu la notion d'un projet pilote menant à une de ces trois options. Les analyses subséquentes de ces options ont révélé trois alternatives bien précises. Pour chacun des modèles suivants, le centre d'intérêt de la nouvelle entité sera de remplir son mandat, sa mission, ses directions stratégiques, ses valeurs, ses buts et ses fonctions fondamentales tel qu'indiqué et spécifié dans ce rapport.

- ***Intégration complète*** : L'entité représente l'intégration d'un ou de tous les membres de l'Alliance des blessures. La forme légale exacte de cette intégration pourrait varier d'une amalgamation totale de tous les actifs existants, des programmes et du personnel des organisations ayant décidé de s'intégrer à la création d'une nouvelle organisation non gouvernementale qui, à sa discrétion, pourrait tenter d'acquérir une partie ou la totalité des actifs existants, des programmes et du personnel des membres actuels de l'Alliance des blessures. Dans tous les cas, les membres existants de l'Alliance qui s'intégreraient à l'entité cesseraient de fonctionner sur une base indépendante.



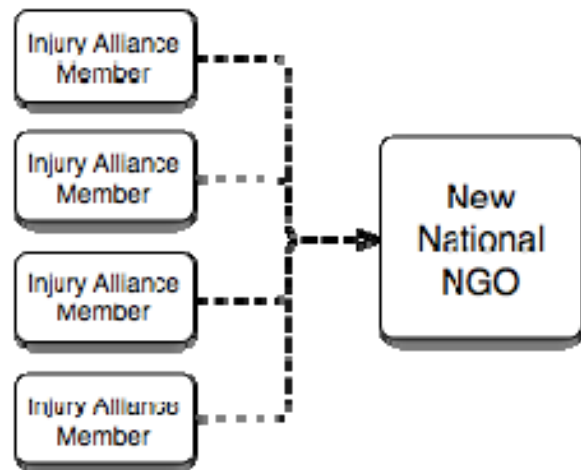
(CHART - Injury Alliance Member x 4 = **Membre de l'Alliance des blessures**. New National NGO = **Nouvelle ONG nationale**)

- **Confédération** : L'entité représente une association formelle d'un ou de tous les membres existants de l'Alliance des blessures. Un nouveau collectif d'organisations serait créé pour offrir du soutien, des services, des normes et de la stabilité à la confédération au service du mandat de l'entité. Les modèles de confédération varient entre ceux où la presque totalité du processus décisionnel repose entre les mains du collectif d'organisations et ceux où la presque totalité du processus décisionnel est assumée de façon indépendante par les organisations participantes.



(CHART - Injury Alliance Member x 4 = **Membre de l'Alliance des blessures**. Umbrella organization – Collectif d'organisations.)

- **Joint-venture** : L'entité représente une nouvelle organisation non gouvernementale en prévention des blessures fonctionnant à l'échelle nationale au Canada, fondée par l'un ou tous les membres existants de l'Alliance des blessures animée par le mandat, la mission, les directions stratégiques, les valeurs, les buts et les fonctions fondamentales indiquées dans ce rapport. Cette nouvelle organisation non gouvernementale aura comme objectif de remplir son mandat spécifique avec l'appui de l'un ou de tous les membres existants de l'Alliance des blessures, qui eux continueront à fonctionner de façon indépendante.



(CHART - Injury Alliance Member x 4 = **Membre de l'Alliance des blessures**. New National NGO = **Nouvelle ONG nationale**)

Chacune des options mentionnées ci-dessus a des implications envers la gouvernance, les finances et les approches aux considérations tactiques ci-dessous. Les membres actuels de l'Alliance des blessures devront faire preuve de diligence supplémentaire et aussi effectuer des recherches sur les ramifications légales des susdites options pour pouvoir les comparer et les évaluer entre elles.

Critères pour choisir une forme structurelle

La capacité de l'entité à accomplir son mandat, sa mission, ses directions stratégiques, ses valeurs et ses fonctions fondamentales telles que mentionnées ci-dessus devra être considérée comme primordiale, et ce peu importe les critères qui seront utilisés pour prendre des décisions au sujet de la forme potentielle de l'entité.

Prochaines étapes

Phase deux

La livraison de ce rapport d'étude aux quatre organisations commanditaires et leur acceptation subséquente de ce dernier ainsi que la présentation du rapport final à la Fondation Trillium de l'Ontario complète ce projet de recherche et, dans un sens, constitue la fin de la vie active de l'Alliance des blessures. Collectivement, on pourrait considérer cela comme étant la première phase d'un effort plus grand à phases multiples visant à réaliser l'opportunité identifiée dans l'introduction de ce rapport.

À la lumière d'une telle interprétation, la phase deux impliquerait alors un certain nombre d'activités clés de la part de certains ou de tous les anciens membres de l'Alliance des blessures et de n'importe qui d'autre qu'ils inviteraient à participer. Collectivement, le(s) groupe(s) souhaitant aller de l'avant avec les recommandations de ce rapport devrait s'engager envers certaines ou envers l'ensemble des mesures suivantes :

- Accepter le rapport et appuyer ses recommandations de façon officielle.
- Communiquer cela aux participants clés qui étaient engagés dans le processus de recherche.
- Engager autant de ces participants clés que possible de même que d'autres partenaires et associés potentiels clés identifiés à cette étape dans un processus de validation des découvertes et des recommandations clés du rapport.
- Entreprendre des actions pour créer l'entité décrite dans le rapport en :
 - Faisant un choix quant à la forme de l'entité qui serait la plus apte à remplir son mandat basé sur un ensemble de critères clairement identifiés et communiqués.
 - Commençant à prendre les mesures nécessaires pour concrétiser la forme choisie, y compris la création de tous les documents fondateurs nécessaires, des structures de direction et de la conduite en toute diligence des anciens membres

de l'Alliance des blessures souhaitant créer l'entité, selon ce qui sera nécessaire en vertu de la forme choisie.

- Recherchant des appuis et en commençant à planifier certaines des recherches complémentaires nécessaires recommandées dans le rapport :
 - Une schématisation systématique des blessures au Canada
 - Des sous-ensembles spécialisés du susdit liés au développement des ressources
 - Une étude de marché pour soutenir l'image de marque et d'autres activités de marketing de l'entité nouvellement formée
 - Développement d'un ensemble de mesures de performance liées au mandat, à la mission, aux directions stratégiques, aux buts et aux objectifs
 - Développement d'un modèle logique de performance complet pour l'entité incluant ces mesures de performance.

Gestion du changement

Lors du dernier matin du week-end, le groupe dans sa totalité a décrit quelques principes généraux à garder en tête en essayant de gérer le changement de la situation actuelle en prévention des blessures au Canada vers la nouvelle entité recommandée dans ce rapport :

- L'engagement commun face au mandat de l'entité signifie que tous ceux qui choisissent de s'impliquer doivent comprendre que les entités individuelles vont peut-être devoir renoncer à certaines choses pour le bien commun ; personne n'obtiendra 100 % de satisfaction, et personne ne perdra ce à quoi ils ne désirent pas renoncer
- Ce que nous voulons réaliser est plus difficile à faire qu'il n'y paraît dans ce rapport; ça ne pourra être possible que par la volonté d'accepter la nécessité de renoncer à quelque chose sur le plan individuel – barrières à la capacité
- Le changement doit être modélisé; les dissonances entre le fait de dire quelque chose et celui de le faire émergeront.
- Travailler avec les premiers adhérents aidera à modéliser le changement
- Communiquer fréquemment et avec des messages très clairs; les gens doivent savoir comment les choses vont changer et comment cela va les affecter; c'est souvent un manque très important
- Le changement représente un défi de plus en plus important à chaque niveau inférieur d'une organisation; il faut développer des approches systématiques mais diversifiées / sur mesure pour chaque niveau
- Il est essentiel de gérer les perceptions, et cela se fait à son mieux grâce à la prévisibilité; il faut exprimer dès le début où vous comptez aller et comment vous

comptez y arriver; il faut suivre ce plan ; si vous en déviez, les appuis diminuent, et la négativité s'installe (en raison de la peur de l'inconnu).

- La crainte du succès – il est possible de se faire aspirer par un tourbillon d'attentes

Le groupe a aussi fait une réflexion en commun au sujet des approches envers le changement qui pourraient être considérées comme étant révolutionnaires ou évolutionnaires par définition – identifier des initiatives à coût élevé et à bon marché au niveau national et communautaire pour instaurer de tels changements. Il est intéressant de noter que le maintien du statu quo des quatre organisations faisant actuellement partie de l'Alliance des blessures a été perçu comme étant une approche à coût élevé envers le changement évolutionnaire.

Références

1. SAUVE-QUI-PENSE. Le fardeau économique des blessures au Canada. Toronto: SAUVE-QUI-PENSE; 2009.
2. UNICEF. A league table of child deaths by injury in rich nations. Florence, Italie: Innocenti Research Centre; Février 2001, 2001.
3. Carnegie D. Comment se faire des amis et influencer les autres. New York: Simon et Schuster; 1936.
4. Santé Canada. Le fardeau économique de la maladie au Canada, 1998. Ottawa, Ont. : Santé Canada; 2002.
5. Les années potentielles de vie perdue (APVP). 2007.
(http://www.med.uottawa.ca/curriculum/iph/data/PYLL_e.htm.)

Annexe A : Détails du projet

Détails des groupes d'étude

Une fois le matériel développé pour définir les attributions et rechercher des candidats appropriés, les quatre groupes d'étude ont avancé les paramètres suivants pour encadrer leurs opérations.

Dans chaque cas, la ou les question(s) clef(s) énumérée(s) pour un groupe donné a commencé par le même élément de question commun :

Pour faire passer les Canadiens et leurs institutions de l'apathie et de la dénégation envers la fréquence et le coût des blessures et des décès évitables à une panoplie de bon sens et d'autres actions qui pourront les prévenir...

Gestion des connaissances

Questions clefs

... que pouvons-nous faire ensemble au-delà de l'identification des causes principales des blessures et des décès évitables ? Quelles mesures les connaissances actuelles nous suggèrent-elles de prendre pour réduire leur fréquence ? Que nous reste-t-il à apprendre, et que savons-nous déjà sans pourtant passer à l'action ?

Mandat

- Comment pouvons-nous intégrer les multiples sources de connaissances dans nos activités quotidiennes ?
- Comment pouvons-nous, collectivement et individuellement, passer de prendre des décisions basées principalement sur des opinions à la prise de décisions basées sur des preuves dans le domaine des blessures ?
- Comment pouvons-nous agir individuellement et collectivement en tant que courtiers des connaissances et leaders d'opinion sur la question des blessures ?
- Comment pouvons-nous apprendre ce que nous devons savoir et ensuite présenter ce que nous savons de façon à influencer les autres de la meilleure façon possible ?

Portée

- Posséder les preuves les plus crédibles qui soient de façon opportune, dans un format que nous pouvons utiliser, est critique pour passer de simplement savoir quelque chose à faire quelque chose, et à le faire de notre mieux.
- La mobilisation des connaissances est le processus permettant de créer de la valeur par la création, le mouvement et l'organisation sur mesure efficace des connaissances de sa source (chercheur ou expert) à sa mise en application (praticien, leader de la communauté, communauté) qui aboutit à des actions et à des apprentissages efficaces et avantageux.

Résultats attendus

- Recommandations pour :
 - Synthétiser, disséminer, échanger et appliquer éthiquement les connaissances
 - Trois à cinq priorités d'action incluant des occasions, des associations clefs, des conditions de marché, des appuis technologiques et des concepts innovateurs pour l'Alliance et ses partenaires
 - Des processus actifs visant à créer des liens et des échanges entre les producteurs et les utilisateurs de données, d'informations et de connaissances pour s'engager dans des activités à valeur ajoutée
 - Ensemble de compétences requises, échéancier et budget.

Engagement des partenaires

Questions clefs

... qui sont les gens qui ont la force nécessaire pour obtenir ce dont nous avons besoin et comment pouvons-nous nous engager avec eux ?

Mandat

- Quels secteurs bénéficient des initiatives de prévention des blessures couronnées de succès ? Des initiatives de prévention des blessures qui échouent ?
- Parmi les secteurs qui en bénéficient, quels sont ceux qui peuvent nous fournir ce dont nous avons besoin en matière de financement, d'éducation (dans le sens large), de changement environnemental, de mise en oeuvre de meilleures pratiques, d'évaluation ?
- Que devons-nous être, savoir et faire pour nous engager efficacement avec eux ?
- De qui devons-nous tenir compte parmi ceux qui bénéficient des initiatives de prévention des blessures qui échouent ?

Portée

- Les secteurs économiques, les industries et les entités qui bénéficient des initiatives de prévention des blessures qui sont couronnées de succès et ceux qui sont menacés par elles.
- Ceux qui en bénéficient parmi les secteurs économiques, les industries et les entités qui peuvent nous fournir ce dont nous avons besoin : financement, éducation (dans le sens large), changement environnemental, mise en oeuvre de meilleures pratiques, évaluation

Résultats attendus

- Recommandations pour :
 - La segmentation et le ciblage de ceux qui bénéficient des initiatives de prévention des blessures couronnées de succès

- Ce que l'Alliance et ses membres doivent être, savoir et faire pour s'engager efficacement avec eux et augmenter notre portée
- Le design organisationnel requis, l'échéancier, l'ensemble des compétences requises et le budget
- Que l'on tienne compte de ceux qui sont menacés par des initiatives de prévention des blessures qui sont couronnées de succès

Développement de fonds

Questions clefs

... que pouvons-nous faire pour collecter des fonds pour l'Alliance en lien avec le fardeau économique des blessures et des décès évitables en comparaison avec d'autres défis de santé publique d'envergure ?

Mandat

- Ne s'applique pas (se retrouve dans la question clef)

Portée

- Ne s'applique pas (se retrouve dans la question clef)

Résultats attendus

- Recommandations pour des collectes de fonds communes, y compris :
 - Cible quinquennale avec des visées annuelles
 - Développement d'un dossier/élaborer des messages clés pour viser les dollars des donateurs/dons d'importance/commandites ou autres moyens de générer des revenus
 - Modèles pour collecter des fonds et répartir ces dollars au sein des membres de l'Alliance et possiblement d'autres groupes
 - Échéancier requis, ensemble des compétences requises et budget

Marketing

Questions clefs

... Quelles sont les occasions de commercialisation ?

Mandat

- Honoraires pour les services
- Ventes de produits et de services
- Commandites d'entreprises

Portée

- Quelle image de marque et autres mécanismes de soutien en marketing [les produits/programmes et les services (incluant la sensibilisation)], structure de prix, canaux de distribution et initiatives promotionnelles] doivent être en place pour

- Ce que l'Alliance souhaite à la fin de tout ça : financement, éducation (dans un sens large), changement environnemental, mise en oeuvre de meilleures pratiques, évaluation

Résultats attendus

- Recommandations pour des efforts de marketing en commun, y compris :
 - La proposition sur la valeur de l'Alliance
 - La segmentation optimale et les approches ciblées
 - Nouveaux flots de revenus
 - Messages clefs pour l'introduction des initiatives en prévention des blessures à de nouveaux venus et savoir les diriger vers l'entité appropriée pour le suivi. (Le suivi peut comprendre des dispositions pour des informations complémentaires, l'occasion de faire des dons ou d'offrir des bénévoles, ou d'avoir accès à un programme, à un produit ou à un service particulier)
 - Choix de médias et d'autres canaux de distribution
 - Modèles pour la conception organisationnelle
 - Échéancier, ensemble de compétences requises et budget

Mesures de performances générales de l'étude

Dans la proposition soumise à la Fondation Trillum de l'Ontario, il a été décidé que la performance du projet d'étude serait évaluée sur le degré selon lequel il :

- Démultiplie les connaissances actuelles des quatre organisations
- Crée et transfère de nouvelles connaissances
- Identifie et engage leurs alliés naturels
- Unifie leurs voix
- Optimise leurs ressources actuelles
- Les aident à déterminer des cibles de revenu appropriées

Annexe B : Contexte du projet

La demande de subvention présentée à la Fondation Trillium de l'Ontario qui a permis d'obtenir le financement nécessaire à ce projet de recherche contenait les informations qui suivent.

Sur la fréquence et le coût des blessures au Canada et en Ontario

- Les blessures en tant qu'aspect de la santé humaine sont une source d'inquiétude pour les Canadiens.
- Chaque année, au Canada, les blessures prévisibles et évitables sont responsables de :
 - Plus de 13 000 décès
 - Plus de 200 000 séjours à l'hôpital
 - Plus de 3 000 000 de visites à l'urgence
 - Plus de 60 000 handicaps permanents, dont 5 000 handicaps complets
 - Un fardeau économique total de plus de 19,8 milliards de \$, dont plus de 10 milliards de \$ uniquement en soins de santé
- En Ontario, chaque année, les blessures prévisibles et évitables sont responsables de :
 - Plus de 4 000 décès
 - Plus de 70 000 séjours à l'hôpital
 - Plus de 1 000 000 de visites à l'urgence
 - Plus de 22 000 handicaps permanents, dont 1 500 handicaps complets
 - Un fardeau économique total de plus de 6,8 milliards de \$, dont plus de 3,7 milliards de \$ uniquement en soins de santé (297 \$ pour chaque Ontarien)
- Les blessures évitables sont particulièrement troublantes chez les jeunes.
 - Chaque année plus de 700 jeunes Canadiens meurent des suites d'une blessure.
 - Les blessures sont la principale cause de décès chez les personnes âgées de 1 à 44 ans, et la principale cause de décès chez les personnes âgées de 10 à 35 ans, plus que toutes les autres causes réunies.
 - Selon une étude quinquennale de l'UNICEF, le Canada se classe au 22^e rang sur les 26 pays de l'OCDE dans la prévention des blessures et des décès chez les enfants.
- Chez les aînés, les chutes, qui sont fortement évitables, représentent plus de 1 800 décès au pays chaque année. En Ontario, les chutes chez les aînés coûtent plus de 750 millions de \$.
- Chaque décès et blessure débilite provoque un raz-de-marée de conséquences destructives pour les parents, les grands-parents, les soeurs, les frères, les oncles, les tantes, les cousins et les amis. Les incidences sur les êtres humains et sur les

soins de santé sont littéralement incalculables, mais sont absolument prévisibles : divorce; dépression et autres maladies mentales; suicide; toxicomanie; perte de revenu, d'emploi et de productivité; syndrome de stress post-traumatique, et de nombreuses autres manifestations.

- Pour chacune de celle-ci, les coûts en argent pour les traitements, les hospitalisations, le bien-être social, les programmes d'aide aux employés, pour ne nommer que ceux-là, sont immenses.

Sur l'état de la prévention des blessures au Canada et en Ontario

- Les preuves scientifiques démontrent que la plupart des « accidents » et les blessures comme les décès qui en résultent sont évitables.
- Les chercheurs évaluent à 90% le nombre de blessures non intentionnelles qui pourraient être évitées en mettant en oeuvre des stratégies qui ont fait leurs preuves, comme l'utilisation de casques et de sièges de voiture.
- Si les interventions efficaces reconnues étaient mises en oeuvre, les blessures pourraient être réduites du tiers.
- Si le Canada atteignait un niveau de contrôle des blessures chez les enfants comparable à celui de la Suède, 1 233 enfants canadiens décédés entre 1991 et 1995 seraient vivants aujourd'hui.
- La contribution sociétale à la prévention des blessures telle que mesurée par les fonds collectés par les quatre organisations nationales oeuvrant dans ce domaine est insignifiante en comparaison du coût des blessures et des décès lié aux blessures pour la société canadienne, son économie et son système de soins de santé.
- Le fardeau économique des maladies du coeur au Canada représente 18,5 milliards de \$, et il s'élève à 19,8 milliards de \$ pour les blessures. La fondation canadienne des maladies du coeur collecte 156 millions de \$ annuellement. Nos quatre organisations ont collecté ensemble un montant de 8 millions de \$.
- La contribution sociétale à ces quatre organisations est également plus faible proportionnellement que ce qui est offert aux organismes qui travaillent à la prévention d'autres maladies majeures qui ont un impact moins important sur les conditions de vie.

Sur la collaboration entre les quatre organisations nationales de prévention des blessures

- Les quatre organisations nationales oeuvrant dans le domaine de la prévention des blessures ont travaillé de concert ces dernières années pour obtenir un impact social plus important.
- Les quatre ont lancé une stratégie qu'ils avaient élaborée ensemble sur la prévention des blessures en 2005, menant au lancement de subventions d'équipe

dans ce domaine par le IRSC et à la création du Groupe de travail sur la prévention et le contrôle des blessures au sein de l'Agence de santé publique du Canada.

- Ils ont tenu une conférence bisannuelle nationale regroupant des professionnels, des chercheurs et des profanes portant sur la prévention des blessures, la seule conférence de ce genre au Canada.
- En Ontario, la fondation Pensez d'abord, SécuriJeunes Canada, la fondation SAUVE-QUI-PENSE et Communautés sécuritaires Canada ont tous fait partie du comité consultatif du ministère de la Promotion de la santé pour le développement d'une stratégie provinciale de prévention des blessures publiée en 2007.
- Le financement limité offert par le gouvernement pour la mise en oeuvre de cette stratégie exige que les quatre organisations rassemblent les ressources qu'ils peuvent trouver dans ce but.
- Les quatre organisations siègent au comité consultatif du Centre ontarien de ressources pour la prévention des blessures.
- Ils ont fait l'expérience commune de la promotion, de la collecte de fonds et de la livraison de la campagne de la Croix-Rouge « Be visible – Be certified » (traduction libre : Soyez visible – Obtenez votre certification) dans la région de Halton.
- De telles initiatives ont illustré les avantages de cette collaboration.
- Des programmes et des outils développés par la fondation Pensez d'abord, SécuriJeunes Canada et/ou la fondation SAUVE-QUI-PENSE peuvent être présentés par des coalitions soutenues par Communautés sécuritaires Canada, par exemple le « Concussion Road Show » (le spectacle routier de commotions)
- Les efforts des campagnes de mobilisation sont améliorés par l'appui de chaque organisation. Par exemple, la campagne de SécuriJeunes Canada pour interdire les trotte-bébé a généré des lettres d'appui de la fondation Pensez d'abord, de la fondation SAUVE-QUI-PENSE et de Communautés sécuritaires Canada.
- Les partenaires institutionnels des quatre organisations ont fait pression sur elles pour qu'elles atteignent une meilleure coordination et une plus grande unité.
- Le ralentissement actuel de l'économie donne une raison supplémentaire aux quatre organisations de poursuivre sur cette voie.